



SOMMAIRE

Préambule

1. Approbation
2. Situation comptable
3. Points moteurs, Hélices
4. Taux SOMECASSUR
5. Situation Accidents
6. Inscription 2018
7. RI Durée Aides
8. Remise en Service LS6
9. Ppt ANEPVV - Clubs
10. Point ARAPA
11. AG Toulouse
12. Clubs
13. Questions diverses

Présents

CHRISTIAN **BON**
JOSEPH **BOCCARELLI**
Georges **CHEVALET**
GERARD **CHIOCCI**
GERARD **COUTELIER**
BERNARD **GUILLEMIN**
GILLES **HUG**
Daniel **PERCIAUX**
JEAN-MICHEL **ROY**

Invités présents

DANIEL **GAIME**
JEAN-PIERRE **GAUTHEREAU**

Absents excusés :

PIERRE **ALBERTINI**
PIERRE **ARROYO**
JEAN-MICHEL **ROY**
Christian **LECUYER**

PEAMBULE

Le Secrétaire Générale de la FFVV est invité pour débattre de la situation du club de Seynes les Alpes.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Ouverture du conseil d'administration 10h15

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 24 11 2017

2. SITUATION COMPTABLE

Suivi comptable :

La Société SOMECASSUR nous a adressé une rétrocession Accident pour 2017 de 11 K€ :

- Nombre d'associations Inscrites : 160
- Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 95
- Pourcentage du suivi des règlements 2017 à ce jour :
 - associations complètement à jour 98,22 %
 - associations partiellement à jour 1,78 %

Le solde des Situations Accidents des Associations s'élève à 1 802 K€

Le solde des Situations Prévoyance des Associations s'élève à 547 K€

L'encours des aides s'élève à 298 K€

Avant validation des Commissaires aux Comptes pour l'année 2017:

Les Comptes de Bilan s'élève à 3 808 K€

Les Comptes de Résultats fait apparaître un excédent de 3568 €.

Suivi des règlements 2017 :

Une association CRVV PACA reste à clôturer 2017

Clôture des comptes :

Les lignes comptable 611000, 613201 & 615100 sont à revoir pour une réédition des Comptes de Résultats et des Comptes de Bilan.

Placements :

Le déplacement des placements est une difficulté et nous optons pour un retour sur Paris.

3. POINTS MOTEURS / HELICE

Moteurs :

Chérence ; moteur livré.

La Lagonne : moteur 6 Cylindres en RG.

Amiens : livraison semaine 7.

Kits : reste 2 Kits.

La Société Italienne de révision des moteurs ne répond plus.

Saintes : un montage de magnéto ne correspondant pas aux nomenclatures. Une enquête documentaire a permis de trouver une solution simple avec l'aide de l'OSAC et du G-NAV.

Hélices :

Plus de stock.

4. TAUX SOMECASSUR

Le taux est reconduit pour 2018

5. SITUATION ACCIDENTS

Si le nombre d'accident diminue nous devons déplorer six décès dont trois français.

Deux accidents avec décollage au treuil se sont soldés par des décès.

Deux accidents avec décollage en remorquage sont liés à des positions hautes.

Déclaration commune ANEPVV / FFVV des accidents en attente de concertation avec Directeur.

Il est demandé à toutes les associations subissant un accident de rédiger leur déclaration d'accident pour pouvoir réagir en protection juridique.

6. INSCRIPTION 2018

Un bon début d'année dont 30 associations par le biais du portail internet.

7. REGLEMENT INTERIEUR

Concerné le chapitre 9.4 Les aides à moyen terme

Les durées ne sont pas changées et le Conseil d'Administration arbitrera au cas par cas.

8. LS 6 - 18M

Les difficultés d'approvisionnement des certaines pièces ne sont toujours pas réglées. Nous nous orientons vers une remise en service fin 2018. Compte tenu des réglementations de changement d'éléments, ce planeur sera mis en vente avec une base de 4800 heures et avec un prix de réserve correspondant au prix de revient des travaux.

9. RAFRAICHISSEMENT DES CONNAISSANCES DE L'ANEPVV

Un ppt est actuellement en présentation sur « L'ANEPVV Qu'est-ce que c'est ». Concernant les écritures comptables par les associations, un nouveau ppt sera présentée de façon plus didactique.

10. POINT ARAPA

Les comptes sont à l'équilibre pour 2017 et dégagent un excédent d'environ 62 K€. Le carnet de commande en travaux à court terme est très bon mais il manque deux ou trois gros travaux pour pérenniser l'association.

Un audit a précisé des difficultés liées à la vétusté de certains locaux et la nécessité de mise aux normes. Une demande d'aide à la région PACA pour cette rénovation n'a pas encore abouti.

A relever des difficultés d'approvisionnement tel le gelcoat, la gestion de stock. Après une opération de déstockage, un transfert à cette association des pièces viables sera effectif avec une contrepartie non encore définie.

11. ASSEMBLEE GENERALE TOULOUSE

Vote électronique

Le vote électronique sera réalisé par une société Suédoise (Altern' Active Systems) dont le siège est à Auch. Leur technicien sera présent le 08 mars 2018 dans nos locaux pour préparer le paramétrage du système. La FFVV pourrait acheter le matériel et le louerait au CNVV, au GNAV et à l'ANEPVV à partir de 2019. Le gain se résumerait au déplacement de l'intervenant qui programme le logiciel. Les difficultés résident dans la future programmation ainsi que la confidentialité.

Documents à joindre au dossier club. :

Document explicatif de récupération d'épave,
Formulaire de récupération d'épave,
Document sur le lancement d'une opération de déstockage.

Opération Pièces SOCATA :

L'opération de déstockage sera réalisée avec un prix de cession représentant 25 % du prix d'achat ; elle sera présentée à l'AG.

Procédure et documents de réforme :

Non traité.

Organisation des interventions lors de l'AG :

Ouverture : Christian Bon
Rapport d'activité : Daniel Perciaux
Règlement Intérieur et Taux : Daniel Perciaux
Rapport financier : Georges Chevalet
Présentation déstockage des stocks : Georges Chevalet
Rapport accidentologie : Gilles Hug
Procédure de réforme des pièces : Christian Bon
Rapport Moral : Christian Bon

12 DOSSIERS CLUBS

Ardèche planeur

Une Assemblée Générale de dissolution s'est tenue.

Il reste le SF 25 stationné à Saint Auban.

Le devis de réparation de l'ASK 13 s'élève à environ 7 934€

Dans nos comptes il reste à solder un prêt pour 2 170 €, un compte accident débiteur à hauteur de 4 743 €. L'association est à jour de cotisation

CHALONS

La demande pour participation d'un compte aux travaux d'un treuil n'est pas recevable.

Il n'y a pas eu de prévoyance.

La demande est transformée en prêt.

SOISSONS

Suite à un accident, l'Astir a subi un casse du train d'atterrissage irréparable.

L'échange impose un nouveau train actuellement introuvable. Une recherche d'atelier disposé à façonner ce train s'oriente vers une entreprise de Montpellier disposant des agréments aviation.

CHAMBLEY

Les matériels entreposés ont été réformés.

L'ANEPVV est libre de ses conventions, assurances et contrats concernant ce site.

GIVAV

L'ANEPVV n'est pas inscrite auprès du GIVAV qui devient Smart'Glide par Givav

Un poste d'administrateur était prévu qui n'a jamais été sollicité ni honoré.

Nous n'avons jamais reçu de convocation ou de Procès-Verbaux des Assemblées Générales.

Un courrier sera adressé pour nous retirer officiellement de cette association.

DAX

La demande de transformation du prêt relais en prêt conventionnel est acceptée (Subvention Départementale non acquise).

BELFORT

La demande de solde du compte « Prévoyance » est acceptée (Constructeur sur l'aérodrome).

FAYENCE

La demande de prise en charge de gelcoat sur le compte « Accident » est acceptée.

SEYNES

Nous sommes toujours sans réponses à nos deux relances de courriers en recommandés.

Si cette association a été désaffiliée par la FFVV nous ne pouvons la radier. Un mail nous est parvenu nous informant d'une nouvelle association ayant déposé des statuts mais n'ayant pas radié l'ancienne association.

Ce dossier est suivi par Pierre Albertini.

Jean-Pierre Gauthereau présente un historique de 2011 à 2017.

Au titre FFVV en 2011 le club emprunt 25 K€ pour l'achat d'un treuil adossé à un prêt relais de 80 K€ avec hypothèque sur trois planeurs, dans l'attente d'une subvention CNDS.

En 2012 La subvention est acquise mais un changement de présidence entraîne un arrêt des remboursements de prêts.

En 2014 Un changement de propriétaire du terrain génère des conflits avec le club.

En 2015 Le Changement de gouvernance fait ressortir qu'il n'y a pas eu de déclaration préfectorale et que les membres de l'équipe dirigeante ne sont pas licenciés FFVV.

Le treuil est revendu à une association allemande avant le terme de cinq ans exigés par le CNDS.

En 2016 Nouveaux dirigeants qui vendent le matériel de l'association (Janus à Laval, ASK 13 à Strasbourg & C101 à un privé).

En 2017 Création d'une nouvelle association ABAD Association Bléone Air Durance qui intente un procès au propriétaire mais est débouté.

L'association Association Bléone Air Durance réclame à l'ANEPVV le solde du compte Accident de Seynes les Alpes soit 4857 €.

Actuellement l'association doit 14 102 € à la FFVV.

Nous tentons d'obtenir de l'Association des garanties sur son existence légale et sur la poursuite d'une activité réelle. Nous attendons un « Avis à tiers détenteur » de la FFVV qui nous permettra de bloquer le versement du solde en attente d'une régularisation entre les deux entités.

Un ultime courrier de relance concernant la mise à disposition des documents statutaires de Seynes les Alpes sera adressé sous huitaine. Si aucune réponse ne nous parvient avant un mois, ce solde sera porté dans un compte de réserve.

13. QUESTIONS DIVERSES

REPRESENTATION ANEPVV LORS DES AG CRVV :

AUVERGNE – RHONE ALPES :	Daniel GAIME
BOURGOGNE – FRANCHE COMTE :	Joseph BOCCARELLI
BRETAGNE :	Daniel PERCIAUX
CENTRE :	Gilles HUG
GRAND EST :	Joseph BOCCARELLI
HAUTS DE France :	Georges CHEVALET
ILE DE France :	Gilles HUG
NORMANDIE :	Daniel PERCIAUX
NOUVELLE AQUITAINE :	Jean Michel ROY – Bernard GUILLEMIN
OCCITANIE :	Christian BON – Gérard COUTELIER – Pierre ARROYO
PAYS DE LOIRE :	Jean Michel ROY
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :	Bernard GUILLEMIN – Gérard CHIOCCI – Pierre ALBERTINI

DATES A RETENIR

ASSEMBLEE GENERALE ANEPVV

Vendredi 16 mars 2018 - 17h30 - Toulouse

Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration

Vendredi 16 mars 2018 – 22h30 - Toulouse

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13h45.

Rédacteur Daniel Perciaux